



Gardien de la paix constatateur (F/H/X) niv. C à temps plein (CDD subsidé d'un an)



L'administration communale d'Anderlecht compte 1700 agents qui travaillent notamment au quotidien au service du citoyen anderlechtois: travaux publics, propreté, guichets population,... Pour tout savoir sur notre administration et connaître les dernières actualités, rendez-vous sur www.anderlecht.be

Tu dépends du service "Axe présence dissuasive" du département Prévention.

MISSION

Dans le cadre de la loi du 15 mai 2007, tu es chargé de missions de prévention dans le but d'accroître le sentiment de sécurité des citoyens, de prévenir les nuisances publiques, les incivilités et la délinquance sur le territoire communal. Ta présence dans les espaces publics est rassurante et favorise la convivialité. Tu observes, constates et transmets toute information utile aux services ou personnes compétents dans le but d'améliorer la qualité de vie de chacun.

TACHES

- Effectuer des patrouilles sur l'espace public et sur le réseau de surface des transports en commun.
- Assurer une présence dissuasive en vue de prévenir les conflits entre personnes, y compris l'intervention non violente en cas de conflits verbaux sur l'espace public et qui ne nécessite pas l'utilisation de la contrainte.
- Signaler aux services compétents (pôle de coordination des gardiens de la paix, services communaux, services de police, ...) des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie.
- Sécuriser la traversée d'enfants, d'élèves, de personnes handicapées ou âgées aux abords des écoles.
- Assurer la surveillance lors d'événements (co-)organisés par les autorités publiques.
- Sensibiliser le citoyen à la prévention des comportements à risque.
- Informer et/ou orienter les citoyens selon leurs demandes.
- Veiller au respect des règlements communaux en vigueur sur l'espace public et rappeler les règles en vigueur afin de prévenir les incivilités et les délits.
- Constater les infractions au Règlement Général de Police (incivilités et arrêt/stationnement).

PROFIL

- Agir avec honnêteté et cohérence sur le plan personnel et professionnel. Agir aussi conformément aux attentes et aux valeurs de l'administration communale et aux exigences de la fonction.
- Avoir une attention particulière pour les besoins et souhaits des travailleurs et des personnes externes tout en essayant d'y parvenir de la manière la plus appropriée.
- Montrer ton engagement, ta volonté, ton ambition en prenant les actions et initiatives

nécessaires tout en assumant la pleine responsabilité afin de tendre vers un/des objectif(s) et un/des résultat(s).

- Contribuer à un résultat ou objectif commun au niveau d'une équipe, un service, un département, une administration communale ou en collaboration avec des personnes externes, tout en ayant un esprit d'équipe et en respectant les autres. L'intérêt collectif devra toujours primer sur l'intérêt personnel.
- Rechercher des alternatives, identifier et comprendre un problème sous tous ses différents aspects, proposer une solution adéquate, chercher des alternatives et implémenter la solution.
- Assimiler et comprendre une information importante suite à une communication verbale ou non verbale, en posant des questions en cas de doutes, d'incompréhensions et faire preuve d'empathie vis-à-vis des besoins, désirs et sentiments des autres.
- S'exprimer couramment de manière claire et compréhensible à l'écrit et à l'oral, afin que les autres comprennent tout le contenu de mon message.
- Désamorcer les états de tensions et créer un environnement propice à des collaborations sereines afin de prévenir de nouveaux conflits.
- Connaître la législation concernant la fonction de Gardien de la paix, le Règlement Général de Police et les Sanctions Administratives Communales
- Langues : Français / Néerlandais (la détention du brevet Travailler pour est un atout).
- Savoir utiliser un smartphone et d'outils informatiques (Calendrier/Messagerie – Word – Internet – FixMyStreet – PDA et logiciel SAC)
- Une expérience d'au moins un an dans un des secteurs suivants est un atout : prévention, travail social, sécurité privée, accueil du public.

CONDITIONS D'ACCES

- Être en possession du CESS (niv C)
- Pouvoir fournir un casier judiciaire répondant aux exigences de la loi du 15 mai 2007 : Extrait de casier judiciaire modèle 596.1-16 pour la fonction Gardien de la paix : Ne pas avoir été condamné, même avec sursis, à une peine correctionnelle ou criminelle consistant en une amende, une peine de travail ou une peine de prison, à l'exception des condamnations pour infraction à la réglementation relative à la police de la circulation routière.

OFFRE ET AVANTAGES

- Contrat à durée déterminée subsidie d'un an à temps plein (37h30/semaine), horaire du soir : du mardi au samedi de 11h à 21h
- Possibilité de formation continue sur le terrain
- Prise en charge des frais de déplacement, chèques-repas, prime de bilinguisme, ...
- Régime de congé attrayant
- Assurance hospitalisation collective, service social collectif (indemnités, primes lors d'événements)
- Reconnaissance de l'expérience professionnelle (maximum 6 années du secteur privé)
- Échelle barémique niveau C temps plein (min. 2.419 € brut/mois et 2.685 € brut/mois avec 6 ans d'expérience)

PROCEDURE DE SELECTION

1. Tu peux postuler directement ici:
<https://jobs.anderlecht.be/fr/internal/publication/2d510f52-818c-422b-b507-bbb4b1c5ed43.aspx>
2. Une sélection des CV sera faite sur base du profil repris ci-dessus

3. Si ta candidature est retenue, tu seras invité à un entretien oral qui peut être accompagné d'une épreuve écrite et/ou pratique
4. Si tu es choisi et afin d'aller plus loin et pouvoir t'engager, la commune fait une demande d'avis au chef de corps: Avis favorable du Chef de corps: Ne pas avoir commis de faits qui, même s'ils n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pénale, portent atteinte au crédit de l'intéressé car ils constituent, dans le chef de ce dernier, un manquement social grave ou une contre-indication au profil souhaité d'un gardien de la paix. L'administration communale sollicite cet avis auprès de la Police à l'issue de la procédure de sélection.

DIVERSITE

La commune d'Anderlecht sélectionne les candidats sur base de leurs compétences et ne fait pas de distinction d'âge, de genre, d'origine, de croyance, de handicap ou de nationalité. Nous encourageons les personnes en situation de handicap à postuler. Nous tiendrons compte des éventuelles adaptations nécessaires tant en ce qui concerne la procédure de recrutement que de l'intégration au sein de l'administration.